

OBJET: ACQUISITION DE TERRAINS NECESSAIRES A L'ELARGISSEMENT DU CHEMIN CANAL A DOMENJOD.

Le SECRETAIRE donne lecture du rapport

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La procédure d'acquisition par voie d'expropriation, des terrains nécessaires à l'élargissement du Chemin Canal à Domenjod, s'achève. L'ordonnance d'expropriation a été rendue le 21 Février 1983 et par jugement en date du 31 Mars, le Juge de l'Expropriation a fixé ainsi qu'il suit le montant des indemnités à verser aux expropriés:

Ref. Cadastre- les	Superficie	Anciens propriétaires	Montant des indem- nités allouées
BO 300	: 396M2	: DUFOURG Nathalie	: 9108 Francs
BO 302	: 356M2	: DUFOURG Vincent Pierre	: 8188 Francs
BO 304	: 581M2	: DUFOURG Paul Jacques	: 13363 Francs
BO 307	: 432M2	: DUFOURG Jacques	: 10800 Francs
BO 308	: 140M2	: Consorts RATINON	: 3220 Francs
TOTAL	: 1905M2	:	: 44 679 Francs

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à effectuer le paiement de ces indemnités, à intervenir à cet effet dans tous les actes ou traités à établir avec les expropriés, à verser aux notaires rédacteurs ~~les~~ honoraires correspondants, à défendre au cas où certains intéressés feraient appel ou, éventuellement, à faire appel si vous estimez trop élevé le montant des indemnités allouées.

La dépense sera inscrite au Chapitre 901 article 210 du Budget communal.

EXPLICATIONS SUR PLAN

M. ANNETTE - Ce chemin est sur combien de mètres ?

M. FOURNEL - Sur 250 à 300 m.

M. Marc GERARD - Je précise que ces terrains se trouvent dans une zone inconstructible.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

*

*

*